



ASSOCIATION DES SCLÉRODERMIQUES DE FRANCE

Déclarée d'utilité publique par décret du 20/01.04 (Publié au JO du 27.01.04)

Aux médecins et chercheurs impliqués dans la sclérodermie,

Vous avez un projet de recherche et un jeune collaborateur prêt à s'y investir ?

APPEL A PROJET ASF – Jeune Chercheur 2017

D'un montant de 30000 €, elle est conçue pour permettre à un jeune chercheur de se consacrer plein temps à la réalisation d'un travail en un an.

Ce travail doit aboutir à une présentation orale lors de la journée scientifique organisée par l'ASF, à un article de vulgarisation pour le Petit Journal de l'ASF et à une publication dans un journal médical de bon niveau dans lequel l'ASF sera remerciée.

Les demandes de financement sont à adresser avant le 28 février 2017 exclusivement par mail à l'adresse recherche@association-sclerodermie.fr dans un document Word ou PDF comportant la description du travail et le CV du candidat.

Les dossiers soumis seront audités par deux experts nationaux ou internationaux, selon la grille suivante : intérêt scientifique, méthodologie, faisabilité, bénéfique pour les malades, budget, chaque item étant noté de 0 à 4.

Au vu de ces rapports d'expertise, le Conseil Scientifique de l'ASF soumettra au bureau de celle-ci une hiérarchisation des projets en fonction de leur intérêt global pour les malades. La décision de financement sera prise par le bureau de l'ASF après avis de son Conseil Scientifique après le congrès annuel de l'ASF et ce dans la 2^{ème} quinzaine du mois de juin. Un premier versement de 15000 € est possible dès septembre 2017 et le second du même montant interviendra un an plus tard.

Attention

- Le paiement du premier versement pouvant se faire rapidement, en conséquence le projet doit être prêt à démarrer y compris les autorisations administratives.
- Il est indispensable que le candidat soit présent dans son laboratoire d'accueil, sa situation administrative réglée et libre de tout autre engagement au plus tard au 1^{er} octobre 2017